

SEANCE DU VINGT AVRIL 2026

Le vingt avril deux mille vingt-six à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du conseil, en séance publique et sous la présidence du maire Monsieur Gilbert SIMON.

Etaient présents :

Mesdames SAUZEDE Véronique, GUIDO Marie, HUSSON Audrey, FINOT Lucile, FLANDIN Dominique, ROUSSET Laurence, Messieurs SIMON Gilbert, MERVOYER Sylvain, FERNANDEZ David, APARICIO Alexandre, DUHOMME Daniel, FROMEAUX Jean-Paul, MATEO Philippe, CRAMBES Roger.

Secrétaire de séance : Véronique SAUZEDE

Procuration : Madame MAUPPIN Gaétane à Madame GUIDO Marie

Ordre du jour

- * Délibération – affectation du résultat.
- * Vote des participations et des subventions communales.
- * Présentation et vote du BP M57-2026 – Délibération d'approbation.
- * Présentation et vote du BP M49-2026 – Délibération d'approbation.
- * Délibération – Tarif redevance communale eau et assainissement 2025.
- * Délibération- renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).
- * Désignation du correspondant défense.
- * Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET)
- * Délibération avant le vote du budget M57-exercice 2026.
- * Délibération/convention – installation d'une borne électrique par le SYADEN.
- * Délibération – Prix d'une concession columbarium et cimetières.
- * Motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation Audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics

Questions diverses

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu du conseil du trente mars 2026. Il est approuvé **à l'unanimité.**

I- Délibération affectation du résultat.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence du maire monsieur Gilbert SIMON, après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de la M 57 de l'exercice 2025 Statuant sur l'affectation du résultat du fonctionnement et de l'investissement de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

En fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	189 876.99
Part affectée à l'investissement exercice 2025	189 876.99
Résultat de l'exercice 2025	209 968.81
Résultat de clôture exercice 2025	209 968.81

En Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2024	- 23 259.80
Part affectée à l'investissement exercice 2025	0.00
Résultat de l'exercice 2025	47 500.05
Résultat de clôture exercice 2025	24 240.25

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** d'affecter **le résultat** comme suit :

Excédent reporté en fonctionnement Recettes au 002	0.00
Excédent reporté en Investissement recettes au 001	24 240.25
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté au 1068 en recettes d'investissement	209 968.81

II- Vote des participations et des subventions communales

Monsieur le maire, présente au conseil le tableau récapitulatif des participations à verser à divers organismes et subventions aux associations.

Le conseil approuve **à l'unanimité** le tableau récapitulatif ci-après :

ARTICLE : 65568	PARTICIPATIONS	VOTE 2025	VOTE 2026
TOTAL		8429,00	8 412 ,00
SYNDICAT Mixte du Parc Naturel Régional		1805,00	1805,00
SYADEN		550.00	550.00
EPADH Quillan		4 896.00	4 896.00
Association des Maires ruraux		307.00	115.00
Association des Maires de France		285.00	197.00
ATD 11		657.00	657.00

ARTICLE : 65748	SUBVENTIONS COMMUNALES	VOTE 2025	VOTE 2026
TOTAL		3 425,00 €	3 475,00 €
ACCA		200,00	200,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES		200,00	200,00
CLUB DES AMIS		200,00	200,00
COMITÉS DES FÊTES		200,00	200,00
COOPÉRATIVE SCOLAIRE		500,00	500,00

GARBUSTE CAMPENOISE	200,00	200,00
L'ÉCURIE DU VEROU CAMPENOISE	300,00	200,00
LIGNE QUILLAN SNCF	25,00	25,00
ÉCOLE DE MUSIQUE DE QUILLAN	100,00	100,00
PÉTANQUE CAMPENOISE	200,00	200,00
LES JARDINS DE CAMPAGNE	200,00	200,00
SAPEURS-POMPIERS D'ESPERAZA	100,00	100,00
SOUVENIR FRANÇAIS	200,00	200,00
CHORALE "ÇA VA CHANTER"	200,00	200,00
ARPAL ÉCOLE DE RUGBY	100,00	100,00
CINÉ CLUB QUILLAN	100,00	100,00
CMAR (Campagne moto Auto Rétro)	0,00	200,00
ICC	200,00	0,00
LA TRAME	100,00	0,00
JUDO	0,00	100,00
QUILLAN FLY FISCHING CLUB	0,00	100,00
FOOTBALL CLUB QUILLAN	0,00	150,00

III- Présentation et vote du BP M57- 2026 – Délibération d'approbation

- Fonctionnement dépenses M57

ARTICLE	DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
60611	Eau et assainissement	1 000,00	517,32	800,00
60612	Energie- Electricité	40 000,00	21 403,11	40 000,00
60613	Chauffage	39 873,00	3 213,02	34 900,00
60618	Autres fournitures non stockables	1 000,00	0,00	1 000,00
60622	Carburants	19 093,00	2 836,91	19 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00	1 000,00
60631	Fournitures entretien	5 000,00	2 588,22	5 000,00
60632	fournitures petits équipements	25 000,00	5 295,80	25 000,00
60633	Fournitures voiries	6 000,00	157,62	6 000,00
60636	Vêtement de travail	2 000,00	247,79	2 000,00
6064	Fournitures administratives	3 000,00	4 621,78	3 000,00
6065	Livres-Disques-Cassettes	1 000,00	0,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	1 900,00	1 998,88	1 900,00
611	Maintenances site	21 000,00	20 963,00	25 000,00
613	Location photocopieur	1 200,00	888,20	1 200,00
614	Charge locataires et de copropriétés	300,00	166,81	3 000,00
61521	Entretien de terrains	1 000,00	0,00	1 000,00
615221	Entretien bâtiments	9 000,00	1 275,50	9 000,00
615231	Voirie	7 000,00	3 415,00	7 000,00
615232	Réseaux	10 000,00	2 519,14	10 000,00
61551	Entretien des véhicules	3 000,00	1 459,00	4 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 000,00	1 260,36	3 000,00
6161	Assurances multirisques	8 840,00	8 839,25	9 500,00
6168	Autres assurances	3 000,00	2 964,86	4 000,00

617	Etudes et recherches	1 000,00	0,00	1 000,00
618	Divers services extérieurs	5 000,00	6 854,91	7 000,00
622	Rémunération intermédiaire honoraires divers	4 000,00	2 327,61	4 000,00
623	Publicité publication relation	15 000,00	11 583,59	15 000,00
624	Transport de bien et collectif	4 000,00	1 530,00	4 000,00
625	Déplacements et missions	1 000,00	0,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	376,46	2 000,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	10 000,00	3 555,81	10 000,00
6284	Instruction du droit des sols- Urbanismes	3 500,00	0,00	4 000,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	189,00	100,00
635	Impôts, Taxes	20 000,00	11 051,00	20 000,00
011	TOTAL 011 CHARGES CARACTERE GENERAL	279 706,00	124 099,95	285 400,00
633	Impôts taxes versement assimilés	5 000,00	2 126,48	5 000,00
6411	Personnels titulaires + charges cotisations	198 000,00	182 265,14	198 000,00
6413	Personnels non titulaires	20 500,00	12 928,04	20 500,00
6450	Charges de sécurité sociales	95 000,00	97 069,71	102 395,00
6470	Autres charges sociales	9 500,00	7 703,14	9 000,00
012	TOTAL 012 CHARGES PERSONNEL	328 000,00	302 092,51	334 895,00
65188	Autres	2 000,00	546,47	2 000,00
65138	Autres secours	0,00	2 000,00	2 000,00
65311	Indemnités de fonction	42 000,00	32 717,70	42 000,00
65313	Cotisations de retraite (ELUS)	2 000,00	1 387,14	2 000,00
65315	Formation	1 000,00	331,00	1 000,00
6541	Créances admises en valeur	2 000,00	0,00	2 000,00
65568	Autres contributions	8 500,00	7 613,28	8 500,00
65748	Subvention associations	5 000,00	3 925,00	5 000,00
65888	Autres	50,00	3,72	50,00
65	TOTAL 65 AUTRES CHARG GEST COURANTE	62 550,00	48 524,31	64 550,00
66111	Intérêts emprunts	6 242,00	6 241,45	5 180,00
66	TOTAL 66 CHARGES FINANCIERES	6 242,00	6 241,45	5 180,00
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	450,00
7391112	Dégrèvement TH logements vacants	2 127,00	2 127,00	3 000,00
14	7391112 Dégrèvement TH logement vacant	2 627,00	2 127,00	3 450,00
6751/042	Opérations ordre Valeur comptable	0,00	710,41	0,00
6761/042	Opérations ordre	0,00	289,59	0,00
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	679 125,00	484 085,22	693 475,00

Vote du BP 2026 - fonctionnement recettes M57

	FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
6419	Remboursement maladie agent	1 000,00	13 655,94	1 000,00
13	TOTAL	1 000,00	13 655,94	1 000,00
70311	Concession vente 3 cases columbarium	1 800,00	0,00	1 800,00
7018	Autres ventes de produit photovoltaïque	1 800,00	2 978,96	2 900,00
7032	Droits de permis (GRDF-ENEDIS)	450,00	241,00	400,00

70388	Orange - GRDF	6 929,77	6 986,13	7 500,00
704	Travaux logement DENEUX	1 194,00	1 194,00	500,00
7067	Cantine	16 000,00	16 755,20	15 000,00
70688	Prestation service contrat de la poste	16 224,00	16 224,00	16 368,00
70878	Frais électricité location salle communale	50,00	35,48	50,00
70841	Mise à disposition personnel M49	15 000,00	0,00	15 000,00
70	TOTAL	59 447,77	44 414,77	59 518,00
73111	Impôts locaux	302 923,00	303 20,00	304 580,00
73118	Autres contributions directes	1 000,00	1 119,00	1 000,00
73123	Taxe communale (ex-taxe addi droit mut 7381)	17 000,00	0,00	0,00
73128	Taxe forfaitaire terrains devenus constructibles	0,00	5 186,00	0,00
73211	AC (Attributions de Compensation)	37 652,00	37 652,00	37 652,00
73221	FNGIR	38 068,00	38 068,00	38 068,00
73223	Fonds Départemental des DMTO (Droit de Mutation à Titre Onéreux)	0,00	20 364,39	20 000,00
732221	Fonds de péréquation ressources com, intercom	12 390,00	12 212,00	12 000,00
73	TOTAL	409 033,00	417 21,39	413 300,00
74111	Dotations forfaitaire	7 860,00	7 878,00	7 248,00
741121	Dotations de solidarité rurale Péréquation, Cible	34 323,00	38 530,00	23 797,00
741121	Dotations de solidarité rurale Péréquation	0,00	0,00	20 061,00
741127	Dotations nationale de péréquation	14 243,00	15 193,00	16 990,00
742	Dotations aux élus locaux	3 320,00	3 322,00	4 150,00
744	FCTVA	632,23	632,23	688,08
74718	Autres participations Dotations biodiversité	8 801,00	0,00	0,00
74748	Participations écoles	5 400,00	5 400,00	5 000,00
74833	Etat compensation TH-TF-TFB-TFNB	16 347,00	16 347,00	14 222,20
748374	Biodiversité et aménagement (ex-article 74718)	0,00	8 801,00	7 000,00
7484	Dotations de recensement population	1 218,00	1 218,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	500,00	0,00	500,00
74	TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	92 644,23	97 321,23	99 656,28
752	Revenus immeubles logements foyer	74 000,00	76 349,93	77 000,00
75888	Autres produits divers gestion courante	3 000,00	3 421,77	3 000,72
75	TOTAL	77 000,00	79 771,70	80 000,72
761	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
76	TOTAL PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés	0,00	69,00	0,00
7751	Produit des cessions	0,00	1 000,00	0,00
77	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	1 069,00	0,00
72	Travaux équipement en régie	40 000,00	40 000,00	40 000,00
042	OPERATION D'ORDRE travaux régie	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	TOTAL RECETTES	679 125,00	694 54,03	693 475,00

Vote du BP 2026- Dépenses d'investissement - M57

ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
1641	Capital emprunts	39 726,00	39 725,79	40 789,00
165	Dépôt caution logements	970,25	0,00	1 000,00
16	TOTAL 16	40 696,25	39 725,79	41 789,00
212	Opération 78 Parc de loisirs- solde OCTP	81 230,40	58 861,20	11 100,00
2157	Achat Matériels divers opération 73	12 413,34	12 206,67	20 000,77
2151	Opération 106 Réhabilitations Place des Bains -RD 118 -Allée de la Source (2ème tranche)	239 823,68	239 823,68	0,00
2131	Opération 112 Travaux de bâtiments agrandissement "Lieu de mémoire 14/18"	45 800,01	4 896,30	30 000,00
2151	Opération 79 Sécurité routière Brézilhou	0,00	0,00	15 270,00
2151	Opération 79 travaux de voirie	75 270,00	0,00	108 792,78
2151	Opération 79 Agrandissement cimetière "Madame"	0,00	0,00	45 000,00
21538	Opération 71 Eclairage public (monument aux morts + église)	78 871,19	74 068,05	20 996,21
21538	Opération 71 Eclairage public LED 3ème tranche (Fonds propres)	0,00	0,00	24 789,12
21538	Opération 71 Eclairage public - LED- 4ème tranche (SYADEN)	20 452,79	0,00	33 846,12
2111	Opération 81 achat terrains nus	6 286,59	3 467,20	0,00
21758	Opération 72 Extension vidéo-surveillance	0,00	0,00	11 000,00
2183	Matériel informatique	2 867,95	2 867,95	5 000,00
2188	Opération 78 Parc de loisirs-mobilier urbain	0,00	8 373,58	0,00
2116	Opération 113 Columbarium	11 500,00	0,00	11 000,00
21	TOTAL 21	574 515,95	404 564,63	336 795,00
2132	Travaux d'équipement en régie bâtiment	20 000,00	35 000,00	35 000,00
2151	Travaux d'équipement régie voirie	20 000,00	5 000,00	5 000,00
40	TOTAL OPERATION D'ORDRE	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	SOUS TOTAL DEPENSES	655 212,20	484 290,42	418 584,00
	001 DEFICIT REPORTE	23 259,80	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	678 472,00	484 290,42	418 584,00

Vote du BP 2026- Recettes d'investissement M57

RECETTES INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
	Excédent d'investissement (clôture)	0,00	0,00	24 240,25
024	Produits de cessions	-1 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	64 003,36	63 076,37	65 796,02
10226	Taxe Aménagement Urbanisme T. A	5 000,00	1 510,29	5 000,00
1068	Excédent de fonctionnement exercice 2025	189 876,99	189 876,99	209 968,81
10	TOTAL	256 880,35	254 463,65	305 005,08
13461	Subvention DETR (Etat) - les bains 2ème T	0,00	39 856,14	0,00
13461	DETR Brézilhou - Sécurité routière	0,00	0,00	5 090,00
13461	DETR Parc de loisirs (19 301,39-6 092,38)	82 122,19	0,00	13 209,11

13462	DSIL (Les bains - solde)	129 656,00	92 045,73	37 610,27
13258	Agence du sport (Parc de loisirs)	16 923,00	0,00	16 633,00
1322	Subvention REGION Place des Bains	0,00	28 929,73	0,00
1322	REGION (RD 118 - Arrêt des bus)	21 496,71	0,00	9 558,75
1323	Subvention DEPARTEMENT Les bains (2ème Tranche)	80 517,00	81 158,04	0,00
1323	DEPARTEMENT (Parc de loisirs)	16 923,00	0,00	14 476,04
1323	DEPARTEMENT (Brézilhou)	4 453,75	4 136,00	0,00
1323	SYADEN (EP Passage LED 4ème T	30 000,00	29 901,18	15 000,75
13	TOTAL SUBVENTIONS	382 091,65	276 026,82	111 577,92
165	Dépôt et cautionnement reçus	1 000,00	300,00	2 001,00
1641	Emprunt	36 500,00	0,00	0,00
16	TOTAL	37 500,00	300,00	2 001,00
192/040	Plus ou moins-values vente cage de but	289,59	289,59	0,00
2188/040	Autres	710,41	710,41	0,00
040	TOTAL opération d'ordre	1 000,00	1 000,00	0,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		678 72,00	531790,47	418 84,00

Monsieur le Maire après avoir exposé le contenu du budget primitif 2026, propose de procéder au vote du budget par chapitre.

Il rappelle que s'agissant du budget M57, en application du principe de la fongibilité des crédits, sur autorisation du conseil municipal, le maire peut procéder annuellement aux virements de crédits en fonctionnement entre les chapitres 011, 012, 65 et en investissement entre les chapitres 20, 21, 23 dans la limite réglementaire de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 693 475.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 418 584.00 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, **à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget primitif 2026 du budget principal par chapitre, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 693 475.00 € en section de fonctionnement et à la somme de 418 584.00 € en section d'investissement.
- **Autorise** le Maire à procéder à des virements de crédits en fonctionnement entre les chapitres 011,012, 65 et en investissement entre les chapitres 20, 21, 23 dans la limite réglementaire de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **Autorise et mandate** le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

IV- Présentation et vote du BP M49- 2026- Délibération d'approbation

- M49 DEPENSES D'EXPLOITATION

	DEPENSES D'EXPLOITATION	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
6061	Fourniture non stockables (eau, énergie.....)	6 000,00	4 845,75	8 000,00
6062	Fourniture non stockées (chlors)	3 000,00	3 792,74	5 883,52
6063	Fourniture entretien et petit équipements	5 000,00	751,75	5 000,00
611	Sous-traitance station épuration ESPERAZA	42 100,00	38 066,27	42 100,00
6137	Redevance occupation du domaine public	600,00	317,00	600,00
614	Charges locatives copropriété	600,00	133,28	600,00
61523	Réseau	7 635,00	0,00	8 000,00

61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	6 000,00	0,00	7 000,00
617	Frais d'analyse	3 000,00	1 554,25	3 000,00
627	Service bancaire assimilé	100,00	84,96	100,00
63712	Redevance performance des réseaux	9 000,00	0,00	0,00
6371	Redevance prélèvement eau	0,00	0,00	0,00
63711	Redevance prélèvement eau	0,00	1 558,00	2 000,00
011	CHARGES CARACTERE GENERAL	83 035,00	51 104,00	82 283,52
6215	Personnels extérieurs	15 000,00	0,00	15 000,00
012	CHARGES PERSONNEL	15 000,00	0,00	15 000,00
6541	Créances pertes irrécouvrables	1 000,00	0,00	1 000,00
65	AUTRES CHARG GESTION COUR	1 000,00	0,00	1 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 129,00	4 128,52	3 458,00
66	Charges financières	4 129,00	4 128,52	3 458,00
673	Titre annulé sur exercice antérieur	1 000,00	103,28	1 000,00
67	TITRE ANNULE	1 000,00	103,28	1 000,00
701249	Redevance contre- valeur pollution	9 000,00	7 701,00	9 000,03
701259	Reversement agence de l'eau prélèvement	0,00	0,00	0,00
701269	Reversement agence de l'eau	2 000,55	0,00	4 000,00
706129	Redevance pollution modernisation	0,00	3 342,00	6 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	11 000,55	11 043,00	19 000,03
	SOUS TOTAL	115 164,55	66 378,80	121 741,55
6811	Dotations amortissements	30 201,45	30 201,45	30 201,45
042	Opération d'ordre entre section	30 201,45	30 201,45	30 201,45
	TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	145 366,00	96 580,25	151 943,00

VOTE DU BP 2026 M49 - RECETTES D'EXPLOITATION

	RECETTES D'EXPLOITATION	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
70111	Redevance performance des réseaux eau potable	43 615,99	38 144,94	38 150,05
701241	Redevance pollution domestique SUPPRIMEE	0,00	0,00	0,00
704	Travaux branchement EP particulier	5 000,00	0,00	6 200,00
70611	Redevance assainissement collectif	24 450,00	33 217,22	33 220,00
7062	Redevance assainissement non collectif	12 050,00	0,00	0,00
706121	Modernisation des réseaux SUPPRIMEE	0,00	0,00	0,00
701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	3 584,00	10 892,76	10 900,00
7064	Locations de compteurs	17 300,00	17 359,29	17 350,00
70	VENTES PRODUITS	105 999,99	99 614,21	105 820,05
7581	FCTVA	64,96	64,96	0,00
75	AUTRES PRODUITS GESTIONS COURANTES	64 ,96	64,96	0,00
722/042	Travaux équipement en régie équipement	5 000,00	0,00	5 000,00
747/042	Quote-part des subventions. investissement	3 722,98	3 722,98	3 722,98
042	Opération d'ordre entre section	8 722,98	3 722,98	8 722,98
	RECETTES TOTALES	114 787,93	103 402,15	114 543,03
002	EXCEDENT REPORTE	30 578,07	0,00	37 399,97
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	145 366,00	103 402,15	151 943,00

VOTE DU BP 2026 - M49 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
1641	Emprunt « Les Bains »	9 907,00	19 089,14	9 486,00
1641	Emprunt « Branchements Plomb »	9 183,00	0,00	10 275,02
16	TOTAL	19 090,00	19 089,14	19 761,02
21531	Réseau d'adduction eau potable	42 000,00	12 733,44	69 630,00
21532	Réseaux assainissement	42 000,00	0,00	54 249,60
2158	Installation, matériel et outillage technique	13 214,02	1 088,64	72 965,40
	TOTAL	97 214,02	13 822,08	196 845,00
13913	Amortissement subventions département	425,13	425,13	425,13
13918	Amortissement d'équipement autre	3 297,85	3 297,85	3 297,85
2157	Travaux d'équipement en régie	5 000,00	0,00	5 000,00
040	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	8 722,98	3 722,98	8 722,98
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	125 027,00	36 634,20	225 329,00

VOTE DU BP 2026 - M49 - RECETTES D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
001	EXCEDENT REPORTE (clôture)	91 518,84	0,00	87 305,36
10222	FCTVA	3 306,69	2 219,27	2 267,37
	Département - Schéma directeur EU	0,00	0,00	4 520,80
	Département - Schéma directeur EP	0,00	0,00	5 802,50
13111	Agence de l'eau - Schéma directeur EU	0,00	0,00	31 645,60
13111	Agence de l'eau - Schéma directeur EP	0,02	0,00	40 617,50
	TOTAL REEL RECETTES INVESTISSEMENT	94 825,55	2 219,27	172 159,13
1641	Emprunt	0,00	0,00	22 968,42
	TOTAL REEL RECETTES INVESTISSEMENT	94825,55	2 219,27	195 127,55
28153	Installations à caractère divers	25 842,07	25 842,07	25 842,07
28156	Matériel spécifique	91,08	91,08	91,08
28157	Amortissement agence de l'eau	4 268,30	4 268,30	4 268,30
040	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	30 201,45	30 201,45	30 201,45
	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	125 027,00	32 420,72	225 329,00

Monsieur le Maire après avoir exposé le contenu du budget primitif 2026, propose de procéder au vote du budget primitif 2026 par chapitre.

Il rappelle que s'agissant du budget M49, en application du principe de la fongibilité des crédits, sur autorisation du conseil municipal, le maire peut procéder annuellement aux virements de crédits en exploitation entre les chapitres 011, 012, 014, 65 et 67 et en investissement entre le chapitre 21 (articles 21531, 21532, 2158) dans la limite réglementaire de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le budget 2026 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 151 943.00 € en section d'exploitation et à la somme de 225 329.00 € en section d'investissement.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget primitif 2026 du budget de l'eau et de l'assainissement par chapitre qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 151 943.00 € en section d'exploitation et à la somme de 225 329.00 € en section d'investissement
- **Autorise** le Maire à procéder à des virements de crédits en exploitation entre les chapitres 011, 012, 014, 65, 67 et en investissement entre le chapitre 21 (articles 21531 21532, 2158) dans la limite réglementaire de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- **Autorise et mandate** le Maire à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

V- Délibération – tarifs redevance communale eau et assainissement 2025.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer le prix du mètre cube d'eau et de l'assainissement pour l'année 2026.

Il précise que le budget d'exploitation de la régie communale de l'eau (M49) est toujours très fragile et que l'année 2026, va être impactée par les diverses interventions sur le réseau auxquelles nous avons dû faire face depuis le début de l'année et l'augmentation de 2.45% du coût de traitement des eaux usées, via la STEP d'Espérasa au titre de l'année 2025.

Il propose au conseil que la tarification soit inchangée au niveau de l'abonnement compteur, du prix du m3 d'eau et d'assainissement, de la redevance communale d'assainissement et du prélèvement de production d'eau.

Monsieur le maire indique cependant qu'il conviendra en 2027 de relever le prix de certains indicateurs afin d'éviter que le budget d'exploitation soit en déficit.

La tarification reste donc la suivante :

- Abonnement compteur : 40 €
- M³ d'eau : 1,40 €
- M³ d'assainissement : 1,46 €
- Redevance communale d'assainissement : 10 €
- Prélèvement production eau : 0.0466€ par m3

Le conseil municipal, ouï l'exposé du maire valide à l'unanimité sa proposition.

VI- Délibération- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCDI)

Monsieur le maire explique, que vu l'article 1650 du code général des impôts relatif à l'institution dans chaque commune d'une Commission Communale des Impôts Direct (CCDI) présidée par le maire, et énonce plusieurs considérants :

- Considérant que les communes inférieures à 2 000 habitants, la CCDI est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants
- Considérant que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, sur la base de 24 noms transmise par la commune et qui sont répertoriés sur un tableau transmis par la direction départementale des finances publiques.
- Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des compositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Monsieur le maire propose la liste des 24 noms suivants :

N°	NOM	PRENOM	ADRESSE	COMUMNE
1	FERNANDEZ	David	17 rue du clos des grenouilles	Campagne/aude
2	SAUZEDE	Véronique	5 chemin de Bellevue	Campagne/aude
3	FLANDIN	Dominique	9 avenue d'Espéraza	Campagne/aude
4	GUIDO	Marie	23 avenue d'Espéraza	Campagne/aude
5	MATEO	Philippe	1 impasse du Viala	Campagne/aude
6	HUSSON	Audrey	5 Rue de Beauséjour	Campagne/aude
7	FINOT	Lucile	14 avenue d'Espéraza	Campagne/aude
8	ROUSSET	Laurence	3 rue antonin Izard	Campagne/aude
9	MAUPPIN	Gaétane	10 avenue d'Espéraza	Campagne/aude
10	MERVOYER	Sylvain	Domaine de Bergnes	Campagne/aude
11	CRAMBES	Roger	22 avenue du Languedoc	Campagne/aude
12	APARICIO	Alexandre	16 chemin de la Courtade	Campagne/aude
13	DUHOMME	Daniel	7 place des Templier	Campagne/aude
14	PRUGENT	Michel	9 chemin du Viala	Campagne/aude
15	JACQUEMIN	Christian	20 rue du Pousadou	Campagne/aude
16	FERNANDEZ	Alain	15 rue du clos des grenouilles	Campagne/aude
17	JANSANA	Roger	8 chemin de la Courtade	Campagne/aude
18	DOMISE	Elisabeth	20 rue antonin Izard	Campagne/aude
19	BERGE	Marcel	14 rue antonin Izard	Campagne/aude
20	BOFFELI	Angel	12 rue de la Soulane	Quillan
21	OURLIAC	Jean-Gérard	7 rue antonin Izard	Campagne/aude
22	MARIN	Catherine	Le village	ST Ferriol
23	BAUCE	Véronique	8 hameau de Brézilhou	Campagne/aude
24	DUHIL	Karine	17 rue du clos des grenouilles	Campagne/aude

VII- Désignation du correspondant défense

Monsieur le maire indique au conseil qu'il convient de désigner un de ses membres pour tenir la fonction de correspondant défense.

Lors de la mandature précédente, cette fonction était tenue par Monsieur Daniel DUHOMME, qui a représenté la commune lors des différentes réunions organisées par la délégation militaire départementale.

Monsieur le maire propose au conseil de reconduire Monsieur Daniel DUHOMME dans cette fonction.

Le conseil valide à l'**unanimité** la proposition du maire.

VIII- Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET)

Monsieur le maire explique au conseil la composition et le rôle de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET), commission qui exerce ses prérogatives auprès de la communauté de communes des Pyrénées Audoises.

Cette instance se réunit deux à trois fois par an, et vu les enjeux financiers qui sont abordés et la nécessité de défendre les intérêts de la commune, il propose au conseil que la commune soit représentée par son maire et en son absence par le 2^{ème} adjoint au maire, lui-même conseiller communautaire avec le maire lors des réunions à la CCPA.

Le conseil valide à l'**unanimité** la proposition du maire et désigne pour siéger à la CLET :

- Titulaire.....: Monsieur Gilbert SIMON, maire et conseiller communautaire,
- Suppléant... : Monsieur David FERNANDEZ, 2^{ème} adjoint au maire et conseiller communautaire.

IX- Délibération avant le vote du budget M57 – exercice 2026

Monsieur le maire informe le conseil de la demande du service de contrôle de légalité de la préfecture concernant la délibération du 31 mars 2026, entachée d'illégalité au motif que le calcul du plafond de 25% n'est pas précisé.

Monsieur le maire rappelle que l'article L1612-1 du CGCT autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Il précise que dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2026 et afin de pouvoir régler plusieurs factures en section d'investissement par anticipation avant le vote du budget primitif 2026 de la comptabilité M57, la commune doit inscrire en investissement sur la M57 la somme de 24 789.12€, afin de régler ladite somme à l'entreprise Robert de Pomas.

Il indique, afin de légaliser la délibération contestée, que ce montant n'excède pas le quart des crédits inscrits à la section d'investissements du budget de l'exercice 2025, selon les modalités de calcul suivantes :

- Montant total dépenses d'investissements exercice 2025 : 484 290.42€ (A)
- Montant chapitre 16 - remboursement capital et caution logement : 39 725.79€ (B)
- Montant restant éligible : 444 564.63€ (A-B) = (C)
- Crédits ouverts avant le vote du budget primitif (C) X 25% = 111 141.57€

Monsieur le maire propose les écritures suivantes :

En Dépenses :

Article : 21538- chapitre : 21 opération- 71 (éclairage public) d'un montant de 24 789.12 €

En Recettes :

Article : 1641 d'un montant de 24 789.12 €.

Oui l'exposé du maire, le conseil valide à l'**unanimité**.

X – Délibération / convention -Installation d'une borne électrique par le SYADEN

Monsieur le maire rappelle au conseil que la commune a transféré au SYADEN, la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE).

Selon les statuts du SYADEN, cette compétence consiste en :

- La maîtrise d'ouvrage pour la création des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- L'exploitation et maintenance des infrastructures de charge, comprenant l'achat et la fourniture d'électricité nécessaire, que ce soit en régie pour tout ou partie du service ou par le biais d'une délégation de service public ;
- Généralement, la passation de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation de ces installations.

Il développe que considérant l'enjeu du développement des véhicules propres, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la dépendance énergétique et l'amélioration la qualité de l'air en milieu urbain ;

Ainsi, la commune propose que le SYADEN crée une infrastructure de charge pour véhicules électriques en lieu et place de 3 emplacements de stationnement sur le parking du foyer communal.

L'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public nécessitant la conclusion d'une convention.

L'emplacement mis à disposition sera exclusivement réservé à cette fin.

La convention est précaire et révocable pour tout motif d'intérêt général, conformément aux dispositifs de l'article L.2122-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Il est convenu que la commune autorise le SYADEN :

- à implanter l'infrastructure de charge et ses accessoires éventuels ;
- à effectuer le marquage des emplacements au sol conformément à la réglementation en vigueur ;
- à implanter en amont de l'emplacement les réseaux d'alimentation électriques et de télécommunication nécessaires au raccordement et au fonctionnement de l'infrastructure ;
- à intervenir ou faire intervenir un tiers dans le cadre de l'installation puis la maintenance régulière et l'exploitation de l'infrastructure.

La convention est conclue pour la durée de vie de l'infrastructure ou de toute autre infrastructure qui pourrait lui être substituée sur l'emprise de l'ouvrage existant ou le cas échéant avec une emprise moindre avec l'accord de la commune.

En application de l'article L2125-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'occupation et l'utilisation du domaine public étant la condition naturelle et forcée de la présence de l'ouvrage objet de la présente convention intéressant un service public qui bénéficie à tous, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement.

Au vu du nécessaire déploiement d'infrastructures de charge pour véhicules électriques et du service proposé pour les usagers, la commune renonce expressément à toute perception de redevance d'occupation du domaine public au titre de l'occupation du domaine public par l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques installée par le SYADEN.

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré et **à l'UNANIMITE.**

➤ **APPROUVE** l'occupation temporaire du domaine public par le SYADEN pour y implanter une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, tout en l'exonérant du versement de redevance d'occupation du domaine public conformément à l'article L2125-1 du Code Général des Collectivités Territoriale ;

➤ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour signer la convention d'occupation temporaire du domaine public nécessaire ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

XI- Délibération prix d'une concession columbarium et cimetières.

Monsieur le maire, indique au conseil qu'il convient de revaloriser les prix de vente d'une concession pour le cimetière communal et le columbarium.

Il indique que les prix pratiqués jusqu'à ce jour relèvent de tarifs définis en 2011 pour le cimetière et en 2013 pour le columbarium et qu'il convient de conserver le caractère de concession perpétuelle, il propose d'appliquer les dispositions suivantes à compter du 1^{er} mai 2026 :

- La durée de la concession est perpétuelle au sens propre du terme.

- Le coût d'une concession : 6 m² est de 800€
- Le coût d'une concession : 9 m² est de 1 200€
- Le coût d'une concession : (une case pour 4 urnes) au columbarium est de 800€.

Monsieur le maire rappelle que la vente d'une concession (cimetière et/ou columbarium) ne peut être réalisée entre particuliers, elle doit être gérée par la commune, qui assure au préalable son rachat au prix de vente qu'elle a consenti de la cession de la concession.

Où l'exposé du maire, le conseil valide à l'unanimité ses propositions.

XII- Motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation Audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics.

Monsieur le maire expose au conseil l'argumentaire concernant une motion proposée par le SYADEN contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle audois porté par le syndicat.

Il rappelle que le **SYADEN** :

-Est un syndicat mixte ouvert départemental, unissant l'ensemble des communes et intercommunalités de l'Aude, et exerçant, en association étroite avec la Collectivité départementale, des compétences relevant du bloc communal relatives à l'organisation des services publics de l'énergie et des communications électroniques ;

- Est ainsi investi, depuis 15 ans, d'une compétence fondatrice et fédérative en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité donnant pleinement satisfaction aux collectivités membres, et qu'à ce titre, il est l'artisan du maillage des réseaux dans tout le département, en particulier en zones rurales ;

- **Constitue**, ce faisant, un acteur majeur de la transition énergétique des territoires audois, à travers la mobilisation de ses investissements et de son ingénierie mutualisée pour les réseaux d'énergie électrique et de chaleur renouvelable, la performance énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, le développement des énergies renouvelables à fortes valeurs territoriales, ainsi que des infrastructures pour la mobilité électrique ;

- **Exerce**, en outre, la compétence structurante d'aménageur numérique du territoire audois pour le déploiement et l'organisation du réseau d'initiative publique en fibre optique, la couverture mobile et la construction du réseau d'objets connectés en faveur du développement des services publics connectés et durables ;

- **Agit**, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, en coordination étroite et avec le soutien du Conseil départemental de l'Aude, pour satisfaire les besoins de proximité des communes audoises et mener les projets énergétiques et numériques de demain.

- **Considérant** le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement au printemps 2026, afin notamment de clarifier « qui fait quoi » dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment au plan local ;

- **Considérant** la déclaration faite par le Premier ministre lors de son intervention en clôture de assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour leur confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le Département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité ou de numérique

- **Considérant** en particulier que la distribution publique d'électricité constitue une compétence dévolue au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, représentant l'acte de naissance du service public local en matière d'énergie ;

- **Considérant** l'importance des besoins d'investissement sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter ainsi l'apparition de fractures territoriales, renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses dans l'Aude qui endommagent les réseaux et provoquent des

coupures subies par les usagers), ou encore adapter les réseaux aux enjeux de la transition énergétique (énergies renouvelables, électrification des usages de la société, mobilité électrique...)

- **Considérant** le rôle majeur que les syndicats d'énergie et du numérique jouent dans la mise en œuvre de l'aménagement du territoire à travers le déploiement, le renforcement, la modernisation des réseaux

- **Considérant** que la distribution d'énergie ainsi que celle de l'aménagement numérique constituent des services publics essentiels de proximité, qui justifient que les compétences dans ces deux secteurs, compte tenu de leur caractère opérationnel, soient exercées par les collectivités du bloc communal (communes et intercommunalités), aux plus près des réalités du terrain et des besoins des citoyens-consommateurs ;

- **Considérant** l'existence d'un lien étroit entre les services publics de réseaux et certaines politiques publiques locales comme celles en matière d'urbanisme et d'aménagement, dont la mise en œuvre relève également du bloc communal ;

- **Considérant** le rôle opérationnel que jouent les syndicats techniques dans la mise en œuvre de la transition écologique pour le compte de leurs membres, notamment grâce à une ingénierie technique spécialisée indispensable dans le secteur des réseaux d'énergie et numériques, au niveau départemental.

Où l'exposé du maire, **Le conseil municipal :**

ESTIME

- Qu'il convient de ne pas désorganiser et de conforter la structuration autour de ces grands syndicats intercommunaux de taille départementale, et de renforcer les grands services publics en réseaux qui mixent des zones urbaines et rurales dans un but à la fois de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;

DEMANDE AU GOUVERNEMENT

- **De renoncer au projet de réforme** visant à transférer au niveau départemental la coordination ou l'organisation, en tant que chef de file, et à fortiori la compétence, d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité, de chaleur ou de numérique ;

- **De maintenir les compétences** d'autorités organisatrices des réseaux publics de distribution d'électricité, de chaleur ou de numérique comme des compétences du bloc communal ;

- **De conforter, au contraire, le modèle d'organisation mixte du SYADEN, dit "modèle audois", choisi par les élus lors de la création du syndicat pour instaurer une gouvernance équilibrée entre bloc local (51%) et Département (49%). Cet équilibre garantit un partenariat de coordination dans l'Aude, entre le bloc communal et le Département dans les domaines de la gestion des réseaux structurants pour les territoires, visant à mobiliser des moyens complémentaires et mutualisés permettant de relever les défis des transitions énergétique et numérique.**

Le conseil municipal où cet exposé, et après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

D'adopter la motion contre le projet de loi de décentralisation pour la préservation du modèle d'organisation audois et le maintien des compétences dans l'énergie et le numérique au sein du bloc communal pour l'efficacité des services publics, exposée ci-dessus,

QUESTIONS DIVERSES :

Tour de France :

Monsieur le maire informe le conseil du passage du Tour de France le mardi 7 juillet 2026 entre 15h15 et 15h26 en fonction de la vitesse de la course, (46 à 42km/h).

Il précise que la caravane publicitaire est attendue pour 13h14 et que la fermeture totale à la circulation sur la D118 sera effective au plus tard à 12h14.

Il a assisté à deux réunions préparatoires et à bien pris note des exigences de sécurité liées à cet événement, notamment l'interdiction absolue de tout stationnement de véhicules le long de la RD118 dans la traversée du village.

Un gros effort de communication sera mis en œuvre par les services impliqués, ils seront largement et par tous moyens relayés par la commune.

Le passage de cette manifestation sportive n'obérera pas la mise en place, à compter de 16 heures, du marché gourmand organisé par la commune.

Réunion publique – Réhabilitation du Tour du Fort :

Monsieur le maire indique que le mardi 28 avril 2026 à 18 heures, se tiendra au foyer communal une réunion publique de présentation de la réhabilitation du Tour du Fort, portée par le cabinet CETUR.

L'annonce de cette réunion sera effectuée par les moyens d'information utilisés habituellement par la commune.

Validation du devis des travaux liés à l'extension du cimetière :

Monsieur le maire détaille le devis des travaux d'extension du cimetière présenté par l'entreprise Burgat et Fils de Limoux.

Ces travaux portent essentiellement sur le terrassement de la zone, la création d'une voirie bordurée, la création d'un réseau de collecte des eaux pluviales et de la maçonnerie liée à l'aménagement de l'entrée du cimetière.

Le devis présenté s'élève à 24 340,80€ HT soit 29 208,96€ TTC.

Monsieur le maire propose de retenir cette proposition, l'entreprise s'inscrivant ainsi dans la suite des travaux d'accès au cimetière réalisés par elle et surtout sa disponibilité pour débiter les travaux fin mai.

Le conseil valide **à l'unanimité** le devis proposé.

Sécurité routière RD118 -Traversée du village- Réunion avec le CD11

Monsieur le maire précise qu'une rencontre a été demandée au service des routes du département pour examiner la problématique globale de sécurité routière dans la traversée du village.

La commune est dans l'attente d'une réponse afin d'examiner cette problématique en termes d'opportunité et de faisabilité.

Après le traditionnel tour de table, Monsieur le maire lève la séance à 22heures.

Le maire

Les conseillers municipaux